

S.H.B.I.R.

86, Rue de l'Industrie

53940 SAINT BERTHEVIN

25 11 2012

ETUDE D'IMPACT INSTALLATIONS CLASSEES

SOMMAIRE

1. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT
2. ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT
 - 2.1 ENVIRONNEMENT
 - 2.2 POLLUTION DE L'EAU
 - 2.3 POLLUTION DE L'AIR
 - 2.4 BRUITS - VIBRATIONS
 - 2.5 DECHETS
 - 2.6 TRANSPORTS - APPROVISIONNEMENTS
 - 2.7 RISQUES
 - 2.8 SOUS-SOL
3. EFFETS DE L'INSTALLATION
 - 3.1 EFFETS DE L'INSTALLATION SUR L'ENVIRONNEMENT
 - 3.2 EFFETS DE L'INSTALLATION SUR LA SANTE
 - 3.3 ANALYSE DES INCONVENIENTS SUSCEPTIBLES DE RESULTER DE L'EXPLOITATION DE L'INSTALLATION
 - 3.4 CONDITIONS DE REMISE EN ETAT APRES EXPLOITATION
4. RAISONS QUI ONT MOTIVE LE CHOIX DU PROJET
5. MESURES ENVISAGEES CONTRE LES INCONVENIENTS DE L'INSTALLATION
 - 5.1 ENVIRONNEMENT GENERAL
 - 5.2 POLLUTION DE L'EAU
 - 5.3 POLLUTION DE L'AIR
 - 5.4 BRUITS - VIBRATIONS
 - 5.5 DECHETS
 - 5.6 TRANSPORT – APPROVISIONNEMENT
 - 5.7 SOLS
6. ETUDE DECHETS
 - 6.1 SITUATION EXISTANTE
 - 6.2 ETUDE TECHNICO-ECONOMIQUE DES SOLUTIONS ALTERNATIVES POUR LA GESTION DES DECHETS
 - 6.3 PRESENTATION ET JUSTIFICATION TECHNICO-ECONOMIQUE DES CHOIX RETENUS POUR LA GESTION DES DECHETS

ANNEXES : relevé cadastral, photos dépôt et installation, climatologie

1. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

La Société SHBIR exploite un établissement sis au n°86 de l'avenue de l'Industrie à Saint Berthevin (53940), dans la zone industrielle des Loges. A l'intérieur du hangar est exploitée une installation de stockage de déchets d'hydrocarbures d'une capacité de 30m³ faisant l'objet de la présente étude d'impact sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.) à titre de régularisation.

La seule commune concernée par le rayon d'affichage de 1 km est Saint Berthevin.

La présente partie est un résumé non technique de l'étude d'impact du dossier de demande d'autorisation.

Environnement urbain

La zone industrielle regroupe des entreprises ayant des activités industrielles, artisanales et tertiaires, dont la société SPPP (Société de peinture pièces plastiques), sise au n°83 rue de l'industrie, est un site classé. Il n'existe pas d'installations SEVESO dans un rayon de 4 km autour du site.

Les locaux sont loués par la SHBIR et comprennent un dépôt de 150 m² et un local administratif d'environ 60m². Ces locaux sont inclus dans un ensemble immobilier de 450 m² dont les autres affectations sont similaires :

- dépôt d'extincteurs de la société Sicli
- bureau de la société Johnson Controls
- bureau vide en attente de location (société d'alarme électronique partie fin 2011)
- société de transport TCL

L'entreprise se situe en bordure sud ouest de la zone industrielle, jouxtant une zone résidentielle composée de maisons individuelles : les lotissements de la Bretèche et de la Rousselière.

Il n'y a aucun établissement recevant du public à moins de 200 m du site.

Le site de la société SHBIR ne se trouve dans aucune zone naturelle remarquable. Cependant, dans un rayon de quelques kilomètres autour du site, la DREAL recense des sites inscrits tels que le Monument naturel du Petit Saint Berthevin.

La Commune de Saint Berthevin est concernée par le risque inondation mais ne dispose pas d'un Plan de Prévention du Risque Inondation (P.P.R.I.). L'entreprise se trouve à la cote 114 alors que les berges de la rivière Vicoïn sont à la cote 68. Il n'y a donc pas de risque d'inondation sur le site exploité par la société SHBIR.

Intégration dans l'environnement

L'installation de stockage de déchets d'hydrocarbures n'engendre pas de perturbation supplémentaire pour la vie animale ou la vie végétale dans la zone réservée aux activités industrielles et artisanales dans laquelle le site est implanté. Les installations respectent les dispositions du Plan Local d'Urbanisme (zone UEb du PLU).

Impact de l'installation de stockage sur le sol/sous-sol

L'activité de la société SHBIR comporte la manipulation de produits liquides polluants, à savoir les déchets d'hydrocarbures apportés sur le site de stockage provisoire en attente de transfert vers les sites de traitement.

Il existe un risque de fuite de ce produit lors des opérations de remplissage et de vidage de la cuve de stockage, et donc un risque d'atteinte du sol, voire du sous-sol par infiltration. Pour limiter à la source la probabilité et l'extension d'une pollution ainsi que pour intervenir en cas de déversement, des mesures préventives sont en place : sols imperméabilisés, présence de rétentions adaptées là où cela est nécessaire, entretien régulier et vérification de l'ensemble de l'installation, formation du personnel pour intervenir rapidement sur tout déversement au moyen de système de pompage ADR. L'ensemble des mesures qui sont mises en œuvre par l'exploitant permettent d'une part, de limiter à la source les risques de déversement et d'atteinte des sols et, d'autre part, d'intervenir en cas de déversement. Les impacts potentiels sur le sol sont donc maîtrisés.

Autres impacts de l'installation de stockage d'hydrocarbures

Thème	Impact	Mesures prises
Air	néant	Dispositif autonome étanche
Eaux superficielles et souterraines	Accidentel vers les eaux pluviales	Dispositif autonome étanche, personnel certifié, tuyaux ADR
Patrimoine naturel	néant	
Patrimoine culturel	néant	
Bruits - vibrations	Non significatif	
Transport	1 Hydrocureur et 2 véhicules légers	Entretien et contrôles antipollution
Santé	néant	
Déchets : DIB	néant	
Déchets : DIS	Résidus de nettoyage du produit	Pompage par hydrocureur et stockage avec le produit Traitement en Centres spécialisés (EVTV, TRIADIS ...)

Solutions alternatives et choix

Parmi les solutions alternatives, on peut citer l'acheminement direct vers le lieu de traitement le plus proche, c'est-à-dire Saint Malo. L'inconvénient de cette éventualité est que ce site est excentré par rapport à la zone de collecte de la SHBIR.

Aujourd'hui, l'installation de stockage étant en place depuis 2003 sur le site de Saint Berthevin, l'alternative consisterait à cesser de l'utiliser. Dans ce cas, le nombre de kilomètres parcourus par le camion serait de 1700 km à 4800 km selon l'organisation choisie pour le transport de 30m³.

Actuellement, la distance parcourue pour 30m³ de produit est de 900 kilomètres, soit une réduction très sensible de la pollution par le CO₂.

Les raisons du choix de l'entreprise ont été principalement économiques. Le coût de transport à plein par une citerne de 30m³ est moins élevé que l'addition de 15 trajets d'une contenance unitaire de 2m³. La deuxième raison tient aux délais et à l'organisation de la collecte, car les engins hydrocureurs doivent être constamment disponibles pour les clients, et le temps passé à acheminer

le produit jusqu'aux centres de traitement se traduit par une indisponibilité du camion et du chauffeur.

Le centre de stockage de Saint Berthevin présente aussi l'avantage d'être en position centrale par rapport au rayon d'intervention de l'entreprise, et par conséquent de réduire les temps de transport et les coûts correspondants. Le volume de stockage est calculé pour correspondre à une citerne complète du fournisseur.

Le critère environnemental fait partie des métiers de l'entreprise. Dans les faits, ce qui facilite les activités de la SHBIR va dans le sens de la protection de l'environnement.

La présence de l'unité de stockage de Saint Berthevin permet d'optimiser les transports, et par conséquent de réduire la consommation de gazole et la pollution correspondante.

Manière dont le produit est réceptionné pour éviter les mélanges

L'installation de stockage ne reçoit que des déchets d'hydrocarbures (gazole ou fuel domestique, mais jamais d'essence). La SHBIR travaille avec des clients habituels. Il est établi un CAP (Certificat d'acceptation préalable) relatif à l'acceptation de tous les effluents de type hydrocarbure. La SHBIR ne traite que des effluents liquides. Les boues suivent d'autres filières de traitement. **On ne collecte aucun produit qui ne soit susceptible d'être traité.**

Ainsi, lorsqu'il y a un appel d'urgence de quelqu'un pour lequel on n'a aucun historique, la procédure suivante est appliquée :

- Un opérateur va sur place et prélève un échantillon
- L'échantillon est adressé au laboratoire du Centre de traitement
- Selon le résultat, la collecte du produit est acceptée ou refusée

On travaille par tournées sélectives (que des produits hydrocarbures) et géographiques d'une demi-journée ou d'une journée. L'intérieur de la citerne du camion ADR est nettoyé après chaque dépotage et en fin de journée. Il ne peut y avoir aucun résidu dans le camion en départ de tournée. Le contrôle du volume éventuellement présent dans la cuve est fait par le chauffeur-opérateur au moyen du tableau de bord de l'équipement. En fin de tournée, le chauffeur-opérateur vide dans la cuve de transfert selon une procédure décrite dans l'étude, le camion est nettoyé à l'eau claire, l'eau de lavage sans additif est ajoutée dans la cuve de transfert.

Conditions de remise en état après exploitation

Deux solutions sont possibles :

- ✓ La cuve est enlevée
 - Nettoyage sans délai de la cuve, dégazage et envoi au traitement des boues semi-liquides dans un Centre agréé, soit TRIADIS (Groupe SECHE) à St Jacques de la Lande (35), soit TRANSELI à Taillis (35)
 - Extraction et enlèvement de la cuve
 - Démontage des tuyauteries
 - Démontage du bac de rétention en parpaings et envoi à la décharge matériaux de construction
 - Envoi de la cuve et des tuyauteries en déchets métalliques pour recyclage
 - Nettoyage des lieux
- ✓ La cuve est laissée sur place
 - Nettoyage sans délai de la cuve, dégazage et envoi au traitement des boues semi-liquides dans un Centre agréé, soit TRIADIS (Groupe SECHE) à St Jacques de la Lande (35), soit TRANSELI à Taillis (35)

2. ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

2.1 ENVIRONNEMENT

L'établissement exploité par la société SHBIR est situé dans une zone industrielle à proximité de LAVAL, sur la commune de SAINT BERTHEVIN (53940). L'adresse exacte est la suivante : 86 Rue de l'Industrie – 53940 Saint Berthevin.

La zone industrielle regroupe des entreprises ayant des activités industrielles, artisanales et tertiaires, dont les principales sont :

ENTREPRISES	ACTIVITES
Société de peinture de pièces plastiques	Traitement de surface
Modelage Régent	Thermoformage
Mauguin constructeur	Matériel et installation agricole
Babin-James	Menuiserie, agencements
Miroiterie Schultz	Miroiterie
Arconit	Fabrication cuisines
Styl couture	Prêt à porter féminin
Aznum	Fabrication de composants électroniques
Entreprise Lapierre	Electricité industrielle
Etablissements Paul Aubin	Récupération
Artisans divers	Electricité générale ; Couverture, plomberie, sanitaire ; ...

Parmi les établissements de la zone, la société SPPP (Société de peinture pièces plastiques), sise au n°83 rue de l'industrie, est un site classé. Il n'existe pas d'installations SEVESO dans un rayon de 4 km autour du site.

Les locaux sont loués par la SHBIR et comprennent un dépôt de 150 m² et un local administratif d'environ 60m². Ces locaux sont inclus dans un ensemble immobilier de 450 m² dont les autres affectations sont similaires :

- dépôt d'extincteurs de la société Sicli
- bureau de la société Johnson Controls
- bureau vacant en attente de location
- société de transport TCL

Les abords comprennent un parking et des voies d'accès bétonnés ou bitumés. L'entreprise se situe en bordure sud ouest de la zone industrielle, jouxtant une zone résidentielle composée de maisons individuelles. Les lotissements (Bretèche et Rousselière) comportent une centaine d'habitations sises sur des terrains d'environ 1000 m².

Selon l'instruction du 30 août 1985, un éloignement d'au moins 200 mètres de tout immeuble habité ou occupe par des tiers peut être imposé. Aussi, il est précisé que l'installation ne crée pas de désagrément aux résidents, et ne présente pas de nuisance :

- visuelle : elle se situe à l'intérieur d'un bâtiment

- auditive : les opérations de transferts sont actionnées par les pompes insonorisées du camion ADR
- olfactive : le produit n'est pas en contact avec l'air ambiant, et ne dégage pas de particules en suspension (80% d'eau).

D'autre part, l'analyse des dangers démontre que l'installation ne présente pas de risque significatif, tant dans l'exploitation normale du site que dans des circonstances exceptionnelles.

Au-delà des lotissements, les premières terres agricoles se situent à environ 600 mètres vers le sud. Le centre ville de Saint Berthevin se situe à plus de 600 mètres de l'entreprise vers le nord ouest, au-delà d'une ceinture verte qui s'étend jusqu'au sud ouest, le Parc des Loges, traversé par la rivière Vicoin, et bordé d'une voie ferrée. Plus loin, vers l'ouest, s'étend la forêt de Concise.

Richesses naturelles

La zone ne comporte pas d'équipements collectifs, de biens ou de patrimoine culturel susceptible d'être affecté par le projet. Il n'y a pas de site archéologique à proximité.

Les voies d'accès, et notamment la rue de l'Industrie, sont uniquement fréquentées par les nécessités des riverains (entreprises locales et résidents).

Sites classés et inscrits à proximité :

Site du « petit Saint Berthevin », inscrit par arrêté du 10/12/1935 (53 SI 02) d'une surface d'un hectare, typologie « Monument naturel », distant de l'entreprise d'environ 500 mètres.

Site du « Domaine de la Fenardière », inscrit par arrêté du 19/12/1969 (53 SI 21) d'une surface de 42 hectares, typologie « château et parc », distant de l'entreprise d'environ 1 500 mètres.

Servitudes d'utilité publique : il n'y a pas de servitude d'utilité publique sur le site de l'entreprise. Une ligne électrique de moyenne tension passe à 30 mètres, de l'autre côté du boulevard, et ne génère pas de servitude particulière pour l'entreprise.

Zones Natura 2000 : Les sites classés Natura 2000 se situent sur la partie est et nord-est du département de la Mayenne. Le site le plus proche de l'entreprise se situe à plus de 40 kilomètres de Saint Berthevin, dans le bocage de Montsur et la forêt de Sillé le Guillaume.

2.2 POLLUTION DE L'EAU

En ce qui concerne l'hydrologie, le cours d'eau le plus proche de la zone est le Vicoïn, qui prend naissance à l'étang de la chaîne, près de Bourgneuf-la-forêt, passe à Port Brillet (Entreprise Pebeco : fonderie), puis à Le Genest (pas d'industrie). A une dizaine de kilomètres en aval de Saint Berthevin (Entreprise SPPP : peinture industrielle), le cours d'eau rejoint la Mayenne près de Nuillé-sur-Vicoïn.

Nuisances actuelles : La zone industrielle de Saint Berthevin rejette dans le Vicoïn. Il peut y avoir des rejets parasites de la zone industrielle dans le Vicoïn via le réseau d'eau pluvial. Par contre, la Commune de Saint-Berthevin est raccordée à la station d'épuration de Laval.

Il existe trois stations d'épuration sur le Vicoïn, la station de Bourgneuf-la-Forêt remise à neuf en 2008, la station d'épuration du Genest-Saint-Isle, également remise à neuf en 2008, et la station d'épuration de Nuillé-sur-Vicoïn.

La qualité des eaux du Vicoïn fait l'objet d'un suivi par l'Agence de l'eau Loire Bretagne. Les données disponibles sont antérieures à la mise en place des deux nouvelles stations d'épuration de Bourgneuf-la-Forêt et du Genest-Saint-Isle.

Qualité moyenne pour les MOOX, les Matières Phosphorées et les effets de proliférations végétales, avec un tronçon de bonne qualité depuis l'amont de Saint-Berthevin jusqu'à Montigné-le-Brillant.

Qualité moyenne pour les nitrates (constat rare dans le département, compte tenu de l'impact des activités agricoles)

Bonne qualité pour les matières azotées

L'alimentation en eau potable est assurée sur l'ensemble de la zone. Les usages sont essentiellement liés aux besoins courants (alimentation, sanitaires, lavages...). Il n'y a pas de systèmes d'irrigation sur la zone, ni d'exploitation hydroélectrique.

Milieu aquatique, faune, flore : L'entreprise est implantée sur une zone industrielle, ce qui exclut la présence de milieux et d'espèces protégés.

Sur les alentours :

- Arrêtés de protection de biotope : néant
- Réserves naturelles nationales : néant
- Zones de protection spéciale (faune, flore) : néant

2.3 POLLUTION DE L'AIR

En matière de pollution de l'air, les nuisances actuelles sont essentiellement liées à la proximité de l'agglomération de LAVAL, de densité moyenne (232 habitants au km²), qui compte 100 180 habitants répartis sur 20 communes.

Sur la commune de Saint Berthevin, la route nationale est assez fréquentée, malgré le contournement par le nord du transit national de l'autoroute A81. La zone industrielle comporte quelques entreprises de fabrication et de traitement susceptibles d'émettre des rejets atmosphériques. Une entreprise de transports routiers ainsi que d'importants dépôts de pièces détachées sont également installés à proximité.

La société SHBIR est spécialisée dans la collecte des déchets, mais ne les entrepose pas sur le site, hormis l'installation concernée par la présente étude d'impact. Il n'y a donc pas d'émanation d'odeur significative.

Analyses selon source : « Air Pays de Loire » à NANTES

Selon les analyses réalisées par la station sise rue Mazagran à Laval, la qualité de l'air sur la zone est qualifiée de « bonne » : indice 4 sur 10 (*1 étant très bon et 10 étant très mauvais*)

Alertes à la pollution : il n'y a pas eu d'alerte à la pollution atmosphérique sur le bassin de la Mayenne au cours des douze derniers mois.

La rose des vents sur le mois de juillet 2008 marque une nette domination des vents du quart nord nord-ouest. Dans ce contexte, les éventuelles pollutions atmosphériques de la zone industrielle de Saint Berthevin sont entraînées vers le quart sud sud-est, en direction de Nuillé-sur-Vicoin et d'Entrammes.

Il n'est pas répertorié d'obstacle particulier pouvant gêner la diffusion des fumées éventuelles.

2.4 BRUITS - VIBRATIONS

Les nuisances actuelles au niveau sonore sont relativement faibles. Le personnel travaillant sur place n'observe pas de bruits particuliers, si ce n'est le passage des véhicules sur l'avenue.

Le boulevard de l'industrie n'est pas un réseau de transit, contrairement au boulevard des Loges (D112) qui est distant d'environ 500 mètres. De ce fait, il n'est fréquenté que par les véhicules de la zone.

Dans ce contexte, on peut affirmer qu'il n'existe pas de nuisance significative en matière de bruits et de vibrations sur le site.

2.5 DECHETS

Les DIB

En ce qui concerne la collecte et le traitement des ordures ménagères, la compétence est du ressort de la commune de Saint Berthevin.

La qualité de la collecte est qualifiée de bonne sur la commune selon le plan départemental d'élimination des déchets ménagers. Les prestataires de service de collecte sont les Groupes SECHE et GAUDIN.

Le centre de traitement des déchets est situé à Changé, il s'agit d'un centre d'enfouissement (CET) de classe II à maîtrise d'ouvrage privée (SECHE ECO INDUSTRIES).

Il existe également un contrat éco emballages avec le SIPOCS de Saint Berthevin.

Déchetteries et plateformes de compostage de déchets verts : le site le plus proche est celui de Changé (déchetterie + plateforme), puis Laval ((déchetterie).

Les professionnels artisans de la zone de Saint Berthevin sont autorisés à apporter leurs déchets au centre de Changé moyennant facturation au passage. Ce site accepte les huiles, mais pas les piles, ni les batteries, qui doivent être conduites à Bonchamp les Laval (accueil gratuit).

Les DIS

La société SHBIR est spécialisée dans la collecte de déchets et leur acheminement vers les sites de traitement.

Il s'agit notamment de :

- Boues de fosses d'aisances
- Graisses (restaurants et collectivités)
- Mélanges d'eau et de produits pétroliers issus de dégrilleurs d'aires de lavage et des réseaux d'eaux pluviales
- Produits résultant de la désinfection de vide-ordures
- Produits résultant du nettoyage de cuves de produits pétroliers
- Mélanges provenant de séparateurs d'hydrocarbures
- Résidus de cabines de peinture

Les sites de traitement des déchets sont les sociétés EVTIV à Saint Malo (35), SEREP au Havre (76), TRIADIS à Saint Jacques de la Lande(35), CHIMIREC près de Fougères (35) et TRANSELI près de Vitré (35).

2.6 TRANSPORTS - APPROVISIONNEMENTS

L'activité de l'entreprise est le nettoyage et la collecte de déchets, et plus particulièrement le débouchage d'égouts, le curage de canalisations, la vidange de fosses, le pompage et le nettoyage industriel.

La société SHBIR intervient périodiquement chez des particuliers équipés de fosse septique ou toutes eaux usées, donc dans des zones d'habitation non équipées du tout à l'égout. Elle utilise des camions de type hydrocureur, spécialisés pour ces catégories d'intervention. Les nuisances correspondent au bruit des moteurs du camion et des pompes pendant un temps inférieur à une heure. Le site de Saint Berthevin est un lieu de garage pour les trois véhicules

2.7 RISQUES

L'établissement est situé dans une zone industrielle. Le risque d'accident est fonction des activités effectivement exercées par les entreprises voisines. Parmi ces entreprises, la société SPPP exerce une activité de traitement de surface, et utilise par conséquent des produits chimiques (peintures, vernis...). Cette entreprise est située à environ 80 mètres du lieu d'implantation de la société SHBIR, de l'autre côté de la voirie.

Risques industriels : Saint Berthevin ne fait pas partie des communes soumises au risque industriel (source DDE)

Risque barrage : Saint Berthevin ne fait pas partie des communes soumises au risque barrage (source DDE)

Risque d'inondation : Saint Berthevin fait partie des communes soumises au risque inondation. Cependant, l'entreprise se trouve à la cote 114 alors que les berges du Vicoïn sont à la cote 68.

Risque mouvement de terrain : Saint Berthevin fait partie des communes soumises au risque mouvement de terrain.

Risque feux de forêt : Saint Berthevin fait partie des communes soumises au risque feux de forêt sur la zone de la forêt de Concise, soit sur le massif situé sur la rive droite de la rivière Vicoïn (l'entreprise est sur le plateau de la rive gauche).

2.8 SOUS-SOL

Le sous-sol de Laval et du plateau des loges est un terrain de type carbonifère de l'aire primaire, pouvant contenir des gisements de houille ou de fer (ancien site d'extraction à l'ouest de la forêt de concise).

Le BRGM nous signale l'existence d'un puits (eau pour jardinage) dans la zone Louis Armand, à proximité de la zone des loges. Il n'existe pas de puits identifié à proximité de l'entreprise.

Selon les informations fournis par la société Véolia, les réseaux enterrés passent sous le boulevard de l'industrie (voir plan).

3. EFFETS DE L'INSTALLATION

3.1 EFFETS DE L'INSTALLATION SUR L'ENVIRONNEMENT

INTEGRATION DANS LE PAYSAGE OU LE SITE

L'établissement concerné par la présente étude est situé dans une zone industrielle et artisanale. Il est constitué par un dépôt à usage de garage des véhicules et de stockage, ainsi que d'un local administratif, le tout étant intégré dans un ensemble plus vaste en bardage traditionnel.

De ce fait, la structure est en harmonie avec le paysage environnant et ne pose pas de problème particulier.

L'installation de stockage de déchets d'hydrocarbures est située à l'intérieur du dépôt, et n'est pas visible de la rue. Les parois du bac de rétention sont en parpaings et s'élèvent à 1m50 du sol. Seule la partie supérieure de la cuve est visible de l'entrée du hangar.

IMPACT SUR LA FAUNE ET LA FLORE

Il n'y a pas de faune ou flore à proximité immédiate du stockage. Les zones résidentielles les plus proches (jardins) ne sont pas impactées par la présence de l'installation.

IMPACT SUR LES MILIEUX NATURELS

L'entreprise se situe dans une zone industrielle aménagée comme telle. Le site naturel le plus proche est à plus de six cents mètres et en contrebas. La présence d'un bac de rétention d'une capacité au moins égale au volume de la cuve garantit contre le risque de fuite éventuel.

IMPACT SUR LES EQUILIBRES BIOLOGIQUES

Il n'est pas identifié d'impact de l'installation sur les équilibres biologiques.

IMPACT SUR L'AGRICULTURE

Il n'est pas identifié d'impact de l'installation sur l'agriculture. Les exploitations agricoles les plus proches sont à plus de huit cent mètres au sud. Les déchets stockés ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'épandage.

IMPACT SUR LA SECURITE PUBLIQUE

L'analyse de risques ne fait pas ressortir de risque particulier pour la santé publique. Le produit stocké est en majeure partie constitué d'eau (80%), ce qui limite les éventuelles émanations. La cuve dispose d'un système de ventilation pour éliminer toute concentration éventuelle de gaz. Les opérations de transferts sont réalisées par du personnel formé et expérimenté, et les agréments sont maintenus à jour. L'accès au local à usage de dépôt est interdit au public.

IMPACT SUR LA PROTECTION DES BIENS ET DU PATRIMOINE CULTUREL

La zone ne comporte pas de bien et de patrimoine culturel identifié susceptible d'être affecté par le fonctionnement de l'installation.

IMPACT LIE AUX TRAVAUX NECESSAIRES A LA MISE EN EXPLOITATION

L'installation a été mise en place en 2003, et le dossier concerne une régularisation administrative. Aucun travaux n'est en cours de réalisation ou à prévoir sur le site concernant cette installation.

Les travaux réalisés en 2003 ont consisté à :

- Préparation du sol pour rétention
- Pose de la cuve par un engin spécial de manutention
- Installation et raccordement des dispositifs de remplissage et de vidange
- Montage d'un mur en parpaings pour fermer le bac de rétention d'une contenance égale à celle de la cuve

3.2 EFFETS DE L'INSTALLATION SUR LA SANTE

Impact sur le confort du voisinage

L'installation de stockage de déchets d'hydrocarbures ne génère pas de bruits, ni de vibrations, odeurs ou poussières susceptibles de porter atteinte au confort du voisinage. Les émissions lumineuses ne concernent que l'éclairage du dépôt.

Le matériel de pompage est mu par le moteur du camion, donc le bruit de fonctionnement est modéré. Les opérations de transferts sont faites pendant les horaires de travail. Les méthodes de transfert ne permettent pas au produit d'entrer en contact avec l'air ambiant, ce qui exclut les odeurs éventuelles.

Il n'y a pas d'autres risques identifiés pour la santé (électromagnétisme ou radioactivité).

Impact sur l'hygiène et la salubrité publiques

L'installation de stockage ne contient pas de matières susceptibles d'entrer en décomposition ou de permettre le développement d'organismes pathogènes ou autres.

Les déchets de produits pétroliers ne dégagent pas de gaz, et sont composés d'environ 80% d'eau.

3.3 ANALYSE DES INCONVENIENTS SUSCEPTIBLES DE RESULTER DE L'EXPLOITATION DE L'INSTALLATION

Pollution de l'eau

Dans le cadre de son exploitation normale, l'installation est pourvue d'un dispositif autonome étanche de remplissage et de vidange. Le mélange d'eau et de produits pétroliers prélevé chez les clients ne fait l'objet d'aucune modification lors du transfert en cuve.

De la même façon, la vidange de la cuve de stockage se fait sans addition d'eau et aucun rejet n'est réalisé dans les réseaux d'eaux usées ou pluviales.

Pollution de l'air

Dans le cadre de son exploitation normale, l'installation n'a pas d'impact identifié en matière de pollution de l'air.

Bruits – vibrations

Dans le cadre de son exploitation normale, l'installation nécessite l'usage d'une pompe mue par le moteur du camion pour le remplissage et la vidange. Le bruit occasionné correspond aux normes en vigueur pour ce type de matériel.

Déchets

Le produit stocké dans l'installation entre dans la catégorie des déchets (rubrique 2718). Cependant, l'installation ne produit pas de déchets. Le mélange composé d'environ 80% d'eau et de 20% de produits pétroliers est destiné à être acheminé vers un site de traitement.

Transport – approvisionnements

L'approvisionnement de l'installation est assuré par des véhicules hydrocureurs combinés spécialisés dans la collecte et le transport de déchets liquides et semi liquides. Les déchets sont prélevés sur les sites industriels, unités de transport, garages et stations services, co-propriétés et aires de lavage munis de séparateurs à hydrocarbures.

Le produit piégé par le séparateur est aspiré par la pompe du camion, puis acheminé vers l'installation de stockage intermédiaire.

Lorsque la cuve de 30m³ est suffisamment pleine, la SHBIR s'adresse à un centre d'élimination, soit EVT^V à Saint Malo ou SEREP au Havre. Le fournisseur prend en charge le produit sur le site de Saint Berthevin (citerne complète) et l'achemine via un transporteur agréé (LORCY) jusqu'à son site de traitement.

Pollution des sols

Dans le cadre de son exploitation normale, l'installation ne provoque pas de pollution des sols. Il existe cependant des risques potentiels lors des phases de remplissage et de vidange de la cuve.

Ces risques peuvent résulter d'une erreur ou d'une défaillance du matériel, en l'occurrence d'une anomalie de fonctionnement. Les conséquences sont analysées au § 4.

3.4 CONDITIONS DE REMISE EN ETAT APRES EXPLOITATION

L'installation de la cuve à l'intérieur du bâtiment a fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès du propriétaire des locaux, Monsieur CLAUDE.

L'autorisation a été accordée le 6 juin 2001. Il n'est rien précisé concernant la remise en état après exploitation.

En fait, il y a deux solutions :

- ✓ La cuve est enlevée
 - Nettoyage sans délai de la cuve, dégazage et envoi au traitement des boues semi-liquides dans un Centre agréé, soit TRIADIS (Groupe SECHE) à St Jacques de la Lande (35), soit TRANSELI à Taillis (35)
 - Extraction et enlèvement de la cuve
 - Démontage des tuyauteries
 - Démontage du bac de rétention en parpaings et envoi à la décharge matériaux de construction
 - Envoi de la cuve et des tuyauteries en déchets métalliques pour recyclage
 - Nettoyage des lieux

- ✓ La cuve est laissée sur place
 - Nettoyage sans délai de la cuve, dégazage et envoi au traitement des boues semi-liquides dans un Centre agréé, soit TRIADIS (Groupe SECHE) à St Jacques de la Lande (35), soit TRANSELI à Taillis (35)

La société SHBIR a choisi la première solution correspondant à l'enlèvement de la cuve après exploitation. Elle a obtenu récemment des avis favorables de la part du Maire de la Commune de Saint Berthevin et du propriétaire (copies jointes au dossier).

4. RAISONS QUI ONT MOTIVE LE CHOIX DU PROJET

Les raisons qui ont motivé la mise en place de l'installation de stockage de déchets d'hydrocarbures sont essentiellement économiques. Le coût de transport à plein par une citerne de 30m³ est moins élevé que l'addition de 15 trajets d'une contenance unitaire de 2m³.

La deuxième raison tient aux délais et à l'organisation de la collecte, car les engins hydrocureurs doivent être constamment disponibles pour les clients, et le temps passé à acheminer le produit jusqu'aux centres de traitement se traduit par une indisponibilité du camion et du chauffeur.

Le centre de stockage de Saint Berthevin présente aussi l'avantage d'être en position centrale par rapport au rayon d'intervention de l'entreprise, et par conséquent de réduire les temps de transport et les coûts correspondants. Le volume de stockage est calculé pour correspondre à une citerne complète du fournisseur.

Le critère environnemental fait partie des métiers de l'entreprise. Dans les faits, ce qui facilite les activités de la SHBIR va dans le sens de la protection de l'environnement.

La présence de l'unité de stockage de Saint Berthevin permet d'optimiser les transports, et par conséquent de réduire la consommation de gazole et la pollution correspondante.

Parmi les solutions alternatives, on peut citer l'acheminement direct vers le lieu de traitement le plus proche, c'est-à-dire Saint Malo. L'inconvénient de cette éventualité est que ce site est excentré par rapport à la zone de collecte de la SHBIR.

Aujourd'hui, l'installation de stockage étant en place depuis 2003 sur le site de Saint Berthevin, l'alternative consisterait à cesser de l'utiliser.

5. MESURES ENVISAGEES CONTRE LES INCONVENIENTS DE L'INSTALLATION

5.1 ENVIRONNEMENT GENERAL

En matière d'environnement et de paysage, l'installation ne présente pas d'inconvénient dans la mesure où il s'agit d'un stockage intégré dans un bâtiment. Le dépôt est intégré dans un ensemble de bâtiments occupés par plusieurs entreprises.

Il n'est donc pas envisagé de mesure particulière sur le plan paysager.

5.2 POLLUTION DE L'EAU

Des mesures ont été prises pour qu'il n'y ait pas de raccordement possible avec les réseaux d'alimentation en eau potable, ni avec les réseaux d'eaux usées et pluviales. L'installation fonctionne donc de manière autonome.

5.3 POLLUTION DE L'AIR

Compte tenu de la nature du produit (80% d'eau) il n'a pas été identifié de risque de pollution de l'air. Il n'a donc pas été envisagé de mesure particulière contre la pollution de l'air par ce produit.

5.4 BRUITS - VIBRATIONS

Les dispositifs de pompage sont choisis en fonction de leur conformité aux normes en vigueur, notamment en matière de bruit. Lors du renouvellement du matériel, il est tenu compte des caractéristiques en termes d'isolation phonique des pompes.

5.5 DECHETS

Un ensemble de mesures sont prises pour éviter le mélange de déchets d'origine et de composition différentes. Ainsi, chaque catégorie de déchets a son circuit de collecte et de traitement spécifique. Dans le cas de l'installation de stockage, seuls les déchets d'hydrocarbures sont admis, aucun traitement n'est réalisé sur le site et aucun déchet n'est généré par l'installation.

5.6 TRANSPORT - APPROVISIONNEMENT

Les mesures prises concernant le transport et l'approvisionnement sont :

- Renouvellement du matériel : remplacement par du matériel plus performant et consommant moins d'énergie
- Privilégier le fonctionnement par tournées (contrats) aux interventions au coup par coup, afin d'optimiser les déplacements
- Formation et perfectionnement des salariés aux différentes techniques pour éviter toute pollution accidentelle ; renouvellement des agréments et habilitations
- Mise en place de procédures rigoureuses et d'équipements de protections

5.7 SOLS

L'installation de stockage de déchets d'hydrocarbures est intégrée dans un bac de rétention étanche d'une contenance au moins égale au volume de stockage maximal. Le sol est constitué d'une dalle en ciment.

Le remplissage et la vidange sont réalisés par des vannes de sécurité auxquelles sont connectés des tuyaux munis de dispositifs de serrage normalisés.

6. ETUDE DECHETS

6.1 SITUATION EXISTANTE

6.1.1 Description des modes de génération des déchets

Déchets éventuellement produits sur place

Il n'est pas produit de déchets sur le site de la société SHBIR à Saint Berthevin.

Lieux et mode de production des déchets importés

Les déchets sont créés sur les sites de collectes de la région de Laval, à savoir :

- Séparateurs d'hydrocarbures de garages et stations services
- Séparateurs d'hydrocarbures d'aires de lavage
- Séparateurs d'hydrocarbures de sites industriels
- Séparateurs d'hydrocarbures d'unités de transport
- Séparateurs d'hydrocarbures de Co propriétés

Ces déchets résultent généralement d'opérations de nettoyage. Ils partiraient dans les réseaux des eaux usées ou d'eaux pluviales s'il n'y avait pas de séparateur.

6.1.2 Description des opérations de recyclage ou de valorisation

Il n'y a pas d'opérations de recyclage ou de valorisation sur le site de Saint Berthevin.

6.1.3 Description des filières de traitement ou de prétraitement

Contenu et mode d'établissement du CAP

Le Certificat d'acceptation préalable (CAP) est établi annuellement par l'organisme habilité pour le traitement des déchets d'hydrocarbures (EVTV, SEREP). Ce document précise les conditions d'admission des déchets : catégories, code nomenclature, tonnage prévisionnel et rythme de livraison, code de traitement.

Seuls les chargements en vrac liquide sont acceptés. Le chargement est accepté sous réserve qu'il soit conforme aux renseignements fournis dans la fiche d'identification de déchet et dans les limites d'acceptation de la filière mentionnée.

Tout chargement est accompagné du bordereau de suivi de déchet comportant le numéro de CAP du déchet et éventuellement de la déclaration fiscale d'accompagnement pour les déchets hydrocarbonés. Le transport se fait conformément à la réglementation des transports de matières dangereuses. Les chauffeurs sont munis des équipements de sécurité nécessaires.

Traçabilité mise en place

La traçabilité du produit est assurée par le bordereau de suivi des déchets (BSD) numéroté précisant l'identification de l'émetteur du bordereau (SHBIR), la désignation de l'installation de destination (Centre de traitement), la référence au CAP et l'opération d'élimination / valorisation prévue, la

dénomination du déchet (rubrique, consistance, désignation), les mentions prévues au titre de la réglementation, le conditionnement et la quantité, les coordonnées du transporteur et les modalités d'acheminement du produit ;

La société de traitement complète le document en précisant dans un premier temps l'acceptation du produit, la date et le tonnage, puis dans un deuxième temps certifie que le traitement a été réalisé. Par ailleurs, un registre est rempli lors de chaque transfert vers le Centre de traitement. Les saisies précisent le nom et le volume de chaque client.

Procédure de traitement

Les déchets qui transitent par le centre de stockage sont destinés à être transformés en déchets ultimes ou revalorisés par la société EVTIV à Saint Malo ou la société SEREP au Havre.

Procédé de traitement :

1. Analyse
2. Une centrifugation à chaud
3. Déshydratation des boues (R3)
4. Un traitement physico chimique de l'eau de décantation (D9)

A l'issue du traitement, il est obtenu un produit noble vendu en tant que combustible de substitution équivalent fuel lourd.

6.1.4 Description des filières d'élimination par mise en décharge

Les déchets concernés ne sont pas mis en décharge.

6.1.5 Stockages intermédiaires et modalités de transport

L'installation de stockage concernée par la présente étude est un stockage intermédiaire en l'attente de traitement et de valorisation.

DESIGNATION	Mélange d'eau et de produits pétroliers
CODE DE LA NOMENCLATURE DECHETS	Rubrique 2718 Code : 13 05 07*
QUANTITE	30 M ³
MODE D'ELIMINATION OU DE VALORISATION	Transformation en déchets ultimes et valorisation par les centres de traitement (evtv, serep)
MODE DE CONDITIONNEMENT	citerne
COMPOSITION	Eau 80% ; hydrocarbures 20%
CARACTERISTIQUES PERMANENTES POUR L'INCINERATION	Non inflammable

La rubrique 2718 des installations classées (décret n° 2010-369 du 13/04/2010) désigne les stations de transit et regroupement de déchets dangereux en quantité supérieure à 1 tonne.

Le code déchet 13 05 07* contient les eaux hydrocarburées.

La collecte et le transport par route sont assurés par les véhicules hydrocureurs de l'entreprise SHBIR. Les procédures de pompage sont conçues de manière à éviter toute déperdition de produit. Les déchets d'hydrocarbure sont stockés provisoirement dans la cuve de 30m³. Lorsque celle-ci est suffisamment remplie (en moyenne tous les deux mois), un camion citerne spécialisé de la société Lorcy vient prendre livraison de son contenu. Le produit est alors acheminé par route jusqu'au centre de traitement six fois par an.

6.1.6 MANIERE DONT LE PRODUIT EST RECEPTIONNE POUR EVITER LES MELANGES

Les déchets des différentes provenances se trouvent mélangés dans la cuve de transfert.

Il n'y a que deux origines possibles :

- Soit séparateurs d'hydrocarbures
- Soit cuves à gazole ou à fuel domestique, mais jamais d'essence

Le produit contient toujours environ 80% d'eau.

Lorsqu'on envoie au traitement le contenu de la cuve de transfert, le Centre prélève un échantillon à la citerne, qui est analysé. En fonction du résultat, le produit est accepté ou refusé. Le refus correspond à des produits chimiquement incompatibles avec les procédés de traitement du Centre. Dans la pratique, la SHBIR n'a pas eu de refus, son produit étant toujours conforme.

Hormis le fuel et le gazole, les produits pouvant se trouver dans l'hydrolysate sont :

- Huiles de suintement
- Solvants servant au nettoyage des pièces mécaniques dans les garages

La récupération de ces produits dans le séparateur permet de protéger l'environnement.

La SHBIR travaille avec des clients habituels. Il est établi un CAP (Certificat d'acceptation préalable) relatif à l'acceptation de tous les effluents de type hydrocarbure. La SHBIR ne traite que des effluents liquides. Les boues suivent d'autres filières de traitement. On ne collecte aucun produit qui ne soit susceptible d'être traité.

Ainsi, lorsqu'il y a un appel d'urgence de quelqu'un pour lequel on n'a aucun historique, la procédure suivante est appliquée :

- Un opérateur va sur place et prélève un échantillon
- L'échantillon est adressé au laboratoire du Centre de traitement
- Selon le résultat, la collecte du produit est acceptée ou refusée

Spécifications concernant les risques de mélanges dans les moyens de transport

La collecte est réalisée localement par un camion de type ADR appartenant à la SHBIR, et conduit par un chauffeur-opérateur disposant de son certification pour la manutention et le transport de matières dangereuses.

On travaille par tournées sélectives (que des produits hydrocarbures) et géographiques d'une demi-journée ou d'une journée.

L'intérieur de la citerne du camion ADR est nettoyé après chaque dépotage et en fin de journée.

Il ne peut y avoir aucun résidu dans le camion en départ de tournée. Le contrôle du volume éventuellement présent dans la cuve est fait par le chauffeur-opérateur au moyen du tableau de bord de l'équipement. Celui-ci indique précisément le volume de produit présent dans la cuve. Il est

obligatoirement consulté avant chaque prestation à réaliser chez le client, pour évaluer la place disponible et éviter tout risque de débordement.

En fin de tournée, le chauffeur-opérateur vide dans la cuve de transfert selon la procédure décrite précédemment, le camion est nettoyé à l'eau claire, l'eau de lavage sans additif est ajoutée dans la cuve de transfert.

Lorsque la cuve de transfert est pleine, le Centre de traitement achemine sur les lieux une citerne LORCY exclusivement réservée à l'entreprise et à cet usage. Cette citerne, qui est vidée par gravité, est nettoyée une fois par an.

6.2 ETUDE TECHNICO-ECONOMIQUE DES SOLUTIONS ALTERNATIVES POUR LA GESTION DES DECHETS

Il existe deux solutions pour traiter les déchets d'hydrocarbures. La première solution consiste à en extraire l'eau puis à stocker les déchets ultimes qui ne sont finalement pas éliminés.

La deuxième solution consiste à utiliser des techniques plus avancées et à transformer le produit en un hydrocarbure réutilisable en industrie. C'est cette deuxième solution qui a été privilégiée, selon la technique décrite ci-dessus (6.1.3).

La SHBIR ne réalisant pas d'opérations de traitement, le coût économique du recyclage n'est pas connu.

6.3 PRESENTATION ET JUSTIFICATION TECHNICO-ECONOMIQUE DES CHOIX RETENUS POUR LA GESTION DES DECHETS

Nous avons précisé au § 3 que les raisons qui ont motivé la mise en place de l'installation de stockage de déchets d'hydrocarbures sont essentiellement économiques. Le coût de transport à plein tous les deux mois par une citerne de 30m³ est moins élevé que l'addition de 15 trajets d'une contenance unitaire de 2m³.

En effet, chaque prélèvement de produit fait sur les sites de collecte fait un volume de un à trois mètres cubes. La distance par rapport au lieu de stockage intermédiaire est en moyenne d'une vingtaine de kilomètres. Cela est plus avantageux que l'acheminement direct vers le centre de traitement distant de 150 kilomètres.

ETUDE DE COUT DE TRANSPORT	SOLUTION AVEC STOCKAGE INTERMEDIAIRE	SOLUTION ACHEMINEMENT DIRECT	SOLUTION PAR JOURNEE DE COLLECTE (3 sites)
Enlèvement sur 1 site			
Trajet aller	20 km	20 km	40 km
Transfert	20 km	150 km	150 km
Trajet retour		150 km	150 km
Total (km)	40 km	320 km	340 km
Coût au km	0,9 €	0,9 €	0,9 €
Coût d'un enlèvement	36 €	288 €	102 €
Pour 15 enlèvements			
Trajet St Berthevin/St Malo A/R	300 km		
Total (km)	900 km	4800 km	1700 km
Coût de 15 enlèvements *	810 €	4320 €	1530 €

* Hypothèse de coût kilométrique identique véhicule hydrocureur et semie

L'économie réalisée va dans le sens du maintien en activité du site de stockage intermédiaire de Saint Berthevin.

Par ailleurs, la solution retenue permet de privilégier le recyclage du produit. Les centres de traitement EVT à Saint Malo et SEREP au Havre transforment le produit qui leur est livré en un hydrocarbure réutilisable en industrie.